

## Centre Italien d'Assistance Opérationnelle pour le Visas et les Légalisations

### Visa pour Regroupement Familial avec Conjoint non divorcé d'âge non inférieur à 18 ans

#### Documents à fournir :

1. **Formulaire de demande de visa** dûment rempli ;
2. **Photo d'identité** récente ;
3. **Passeport** en cours de validité ayant une échéance supérieure d'au moins 3 mois à celle du visa demandé ;
4. **Nulla osta** délivré par le Guichet Unique pour l'Immigration italien compétent (SUI) ;
5. **Acte de mariage** légalisé par le Ministère des Affaires Etrangères du Royaume du Maroc et traduit en italien par un traducteur reconnu par le Consulat Général d'Italie ;
6. **Certificat de non divorce** légalisé par le Ministère des Affaires Etrangères du Royaume du Maroc et traduit en italien par un traducteur reconnu par le Consulat Général d'Italie ;
7. **Certificat de monogamie** légalisé par le Ministère des Affaires Etrangères du Royaume du Maroc et traduit en italien par un traducteur reconnu par le Consulat Général d'Italie ;
8. **Livret de Famille** original (en vision) ainsi qu'une photocopie.

#### N.B.

Pour faciliter la gestion du dossier vous êtes cordialement invités à présenter toute la documentation ci-dessus comme suit :

- **copie + original en vision ;**
- **dans l'ordre de la liste.**

#### Avertissement:

Le Consulat Général d'Italie se réserve le droit de demander de la documentation ultérieure pour l'évaluation du dossier.